



**Le député SDF révèle comment il a voulu désimmuniser le Chef de l'Etat en proposant la réforme de l'article 53 de la Constitution relative à l'immunité du président de la République.**

Voulant faire perdre l'immunité à Paul BIYA au pouvoir depuis quatre décennies, après son départ aux affaires, le député Jean Michel Nintcheu apprend qu'il a proposé la réforme de l'article 53 de la Constitution relative à l'immunité du président de la République. Mais « Monsieur Biya, a pu manœuvrer pour s'offrir une immunité après son mandat à la tête du pays », déplore-t-il dans une sortie sur les réseaux sociaux où il apporte des clarifications sur le rôle d'un député tout en dressant son propre bilan. En voici la teneur :

« Il faut savoir que le rôle constitutionnel d'un député, contrairement à une idée fort répandue, est de voter des lois et contrôler l'action du gouvernement. Une certaine imagerie populaire à cette propension, à confondre le rôle d'un député à celui d'un maire. Alors que ces deux élus locaux qui ont des missions différentes. Vous êtes au courant de toutes les activités que nous avons menées, en tant que groupe parlementaire à l'Assemblée nationale.

Mon bilan, à titre personnel se décline en termes de quatre propositions de lois que j'ai initiées. Les plus emblématiques sont celle qui concerne la réforme de l'article 53 de la Constitution relative à l'immunité du président de la République. Monsieur Biya a pu manœuvrer pour s'offrir une immunité après son mandat à la tête du pays. Nous avons attaqué cette disposition de la Constitution.

Nous avons élaboré une autre proposition portant sur le contrôle des dépenses de la présidence de la République, sur la création d'une Cour des comptes et non une Chambre des comptes comme c'est le cas en ce moment où le responsable est nommé par le chef de l'Etat à qui il transmet ses rapports. Ce qui fait de lui, un juge et partie », Hon. Jean Michel NINTCHEU, député SDF.